



## SEJOURS ARC-EN-CIEL

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Tous les éléments ci-dessous sont repris en détail dans notre projet pédagogique, que vous pouvez vous procurer sur simple demande.

Lors des séjours, Arc-en-Ciel accueille principalement des enfants issus d'un milieu défavorisé, en institution ou non. Les séjours sont déterminés selon différentes tranches d'âge, avec l'objectif de proposer aux jeunes présents un cadre propice à leur évolution et leur développement physique et mental, au sein d'un groupe de pairs.

Ainsi, nous proposons 3 tranches d'âge : 6-8 ans, 9-12 et 13-15 ans.

## 1. ACTIVITES

### A. Lieux d'accueil

Arc-en-Ciel asbl dispose de 2 centres, dans lesquels nous nous rendons régulièrement :

Le Centre Arc-en-Ciel « La Ferme » à Virton Rue Baillet Latour 2A 6761 Latour (Virton) Gestionnaire : Etienne LALOT	Le Centre Arc-en-Ciel « La Marmite » à Tournai Chemin Willems 2 7501 Orcq (Tournai) Gestionnaire : Jean-Claude LIENART
--	---

Nos centres offrent une infrastructure équipée et conviviale comprenant de vastes terrains de détente et de jeux. Ces lieux ont été conçus et agencés pour l'accueil de groupe d'enfants en séjour de vacances.

Il nous arrive également de fonctionner dans des centres extérieurs tels que des centres du réseau CBTJ, Gîtes d'Etape du Centre Belge.

### B. Périodes d'activité

Les séjours que nous organisons sont toujours pendant les vacances scolaires : Carnaval, Printemps, Été, Automne. Leur durée varie entre 7 et 15 jours en fonction de l'âge des enfants et de la période de l'année. Il n'y a pas de séjour à Noël.



## C. Types d'activités

Lors de la première réunion de préparation du séjour, l'équipe se fixe des objectifs pédagogiques, par le biais d'une thématique (fil rouge) liée au séjour. Elle peut prendre la forme d'un thème imaginaire (le tour du monde, les pirates, etc.) ou être plus directement liée à une compétence à développer (la coopération, la créativité, la débrouillardise, etc.). C'est cette thématique qui guide l'équipe dans le choix des activités du séjour.

Nous pouvons décliner les activités proposées lors des séjours en 6 catégories :

### 🌀 Moments de paroles

Ceux-ci sont plus communément appelés « groupe de vie ». Durant ceux-ci, l'enfant/le jeune peut s'exprimer sur sa journée, ses envies, ses manques, etc. Les règles de vie sont aussi exposées et discutées dans chaque groupe et avec chaque enfant. De plus, il s'agit d'un moment privilégié quant à l'établissement d'un climat de confiance ainsi que pour l'encouragement des prises d'initiative (choisir, décider, proposer, organiser, demander, etc.).

### 🌀 Activités ludiques

Le jeu est utilisé comme outil éducatif, il reste le moteur de l'animation. La notion d'apprentissage y est très importante : c'est elle qui fait la différence entre animation et occupation.

### 🌀 Temps Libres

Ce sont des moments qui, comme leur nom l'indique, sont libres. Les enfants peuvent l'utiliser comme ils le souhaitent. Plusieurs propositions s'offrent à eux : les chambres sont à disposition de ceux qui voudraient se reposer, un espace est aménagé avec quelques jeux ou livres, du matériel est à disposition pour ceux qui ont envie de jouer à l'extérieur. Dans tous les cas, un animateur est présent pour veiller à ce que cela se passe bien, et prend part au jeu, si les enfants le souhaitent.

Ces temps libres sont proposés à plusieurs moments sur la journée, principalement après les repas.

### 🌀 Activités créatives

Ces activités sont proposées de manière continue (ex. peinture, bracelet brésilien, danse, etc.). Le but lors de celles-ci est de favoriser le développement de la créativité de l'enfant, l'imaginaire et de travailler dans la progression. Les enfants ont l'opportunité de choisir l'atelier qu'ils ont envie de vivre, et la porte reste ouverte à toute nouvelle proposition d'activité, selon les moyens matériels et humains à disposition.

### 🌀 Activités culturelles

Lors de ces activités, l'intérêt et la curiosité sont suscités face aux ressources qui entourent l'enfant et dans lesquelles il peut puiser ses connaissances. Nous insistons sur ce point car l'accès à la culture est restreint à notre public. Dans la mesure du possible, en fonction des réalités financières et logistiques, plusieurs activités seront soumises au choix des enfants, dans le but de proposer des activités épanouissantes pour chacun.



### ✪ Activités physiques et sportives

Ces activités donnent l'occasion de bouger, courir, de s'initier à une activité sportive pour les jeunes. Dans le cas des enfants, celles-ci permettent de travailler sur la psychomotricité et la rythmique, le développement de la connaissance de son corps et sa place dans l'espace.

## 2. VIE QUOTIDIENNE

### A. Accueil, installation et trajets

- ✪ Les trajets vers nos centres se font en train au départ de Bruxelles. Il est possible de déposer les enfants sur place (au centre) dans les heures indiquées. Les trajets en trains sont encadrés par les animateurs de nos séjours. Une personne de ressource (logistique) se trouve en gare au départ et à l'arrivée.
- ✪ Une visite du centre est proposée par un animateur à chacun des participants.
- ✪ Une charte de vie de groupe est établie au cours de la première journée.

### B. Gestion des chambres

- ✪ Les participants choisissent leur chambre en fonction de leur sexe, de leur âge, et de leurs éventuelles connaissances (anciens, amis, famille, etc.).
- ✪ La responsabilité des chambres d'enfants du séjour est, dans la mesure du possible, confiée à un animateur du même sexe.
- ✪ Le rangement des chambres se fait deux fois quotidiennement : en début de journée, après le petit déjeuner, et en fin d'après-midi, au moment des douches.

### C. Lever

- ✪ Les participants bénéficient d'un lever progressif débutant à 7h30 et ont la possibilité de descendre vers la salle de réveil, où une « permanence animateurs » a lieu. Cela permet de maintenir le calme dans les chambres pour ceux qui dorment encore.
- ✪ Les enfants levés les premiers disposent de livres, jeux de société et autres, afin de s'occuper dans le calme en compagnie de l'animateur chargé de la salle de réveil.

### D. Repos/coucher

- ✪ Vers 13h-13h30, c'est le moment appelé « le temps pour soi ». C'est l'occasion de se reposer pour ceux qui le souhaitent ou pour ceux qui en ont besoin. C'est encore un moment où chaque enfant peut prendre du temps pour lui : lecture, écriture de lettres, etc.
- ✪ Des animateurs sont présents dans les chambres pour veiller à ce que ceux qui veulent se reposer puissent le faire dans le calme, d'autres proposent des activités à ceux qui le souhaitent (jeux, balade, etc.)



- ✱ La veillée se termine entre 21h et 22h30 en fonction de la tranche d'âge. Ce moment de la journée est important : durant cette période, les animateurs sont à l'écoute et en présence des enfants, participant ainsi à son bon déroulement. C'est aussi l'occasion de gérer la vie de la chambre.

## E. Repas

- ✱ Les repas ont lieu à heure fixe, ce qui permet un cadre fixe et régulier :
  - Petit déjeuner à 8h30
  - Collation aux alentours de 10h30
  - Repas de midi à 12h30
  - Goûter aux alentours de 16h
  - Souper à 19h
- ✱ Il arrive que les repas soient support d'une activité (confection des repas, etc.)
- ✱ Après le repas, les enfants sont répartis en groupes. Ils prendront quelques instants pour participer à la vie commune en effectuant des tâches, accompagnés d'un animateur (débarrasser la table, faire la vaisselle, ranger les pièces d'activités, nettoyer les sanitaires...). Cela permet de garder l'endroit de séjour propre et ne prend qu'un quart d'heure pour chaque groupe. Ils peuvent ensuite profiter du « temps pour soi » expliqué plus haut.
- ✱ Lors de longues excursions, l'intendant veille à ce que le groupe parte avec collations, sandwiches et goûters en suffisance.

## F. Hygiène

- ✱ Les enfants du séjour prennent leur douche quotidiennement entre 17h30 et 18h45. Un animateur vérifie le passage de tous dans ce créneau, et un autre aide à la préparation de la douche et au retour. Ces deux animateurs sont, dans la mesure du possible, du même sexe que le groupe d'enfants qui se lave.
- ✱ Avant les repas, les animateurs veillent à ce que les enfants se lavent les mains.
- ✱ Un temps pour se brosser les dents est imposé matin et soir à tous les enfants.

## G. Sécurité

- ✱ L'équipe est sensibilisée et veille à la sécurité des enfants.
- ✱ Lors de la location d'un gîte non-connu, une visite est organisée avec les membres de l'équipe. Si le gîte comporte de trop grands risques, nous ne le prenons pas.
- ✱ Lors des réunions de préparation, nous anticipons les éventuels dangers pour chaque activité.
- ✱ Lors des trajets en dehors du gîte, toutes les règles de sécurité sont respectées (gilets fluos, comptages réguliers, etc.)



## H. Soins

- ✪ L'équipe dispose d'un AS (Assistant Sanitaire), dont la tâche est de s'occuper de la pharmacie et de prodiguer les « petits » soins (bosses et bobos) aux enfants.
- ✪ En cas de doute, l'équipe ne prend pas de risque et emmène immédiatement l'enfant chez le médecin ou à l'hôpital, en fonction du problème. Nous appliquons la politique de « mieux vaut excès de précaution que négligence ».
- ✪ En cas de problème de santé, l'AS prend immédiatement contact avec les parents de l'enfant concerné.

## I. Argent de poche/objets de valeur

- ✪ Les enfants en séjour Arc-en-Ciel n'auront pas l'occasion de dépenser de l'argent, il est donc déconseillé de leur en donner.
- ✪ Nous conseillons aux participants de ne pas emporter d'objets de valeur (téléphone, jeux vidéo, bijoux, etc.)

## J. Courrier/téléphone

- ✪ Le courrier et les colis qui arrivent sont distribués dès que possible après réception par le responsable du séjour.
- ✪ Les jeunes gèrent eux-mêmes leurs colis, avec attention de l'équipe néanmoins s'il s'agit de nourriture (gâteaux, bonbons...) ou si le destinataire fait partie des plus jeunes.
- ✪ Nous n'obligeons pas les participants à écrire à leur famille (ou éducateurs). Nous pouvons néanmoins suggérer aux enfants ayant amené des enveloppes timbrées sur lesquelles figurent des adresses de les écrire et de les envoyer.
- ✪ Nous demandons aux participants de ne pas utiliser leur téléphone portable durant le séjour.

## K. Tabac/alcool/stupéfiants

- ✪ Les produits interdits par la loi ne peuvent être consommés dans un centre de vacances, par les enfants comme par les adultes.
- ✪ La cigarette est interdite pour les enfants/jeunes, les animateurs sont priés de ne pas fumer devant les enfants et uniquement aux pauses allouées à cet effet.
- ✪ Les participants ne sont pas autorisés à consommer de produits alcoolisés. Les adultes qui en consomment le font après la réunion d'équipe et ce dans des proportions raisonnables.

## L. Vie spirituelle

- ✪ En tant qu'association pluraliste, Arc-en-Ciel insiste sur le respect des us et coutumes de chacun des participants. Chaque enfant arrive en séjour Arc-en-Ciel avec ses particularités et son propre vécu. C'est à nous de nous y adapter ;
- ✪ Les repas proposés seront également adaptés en fonction de cela.



## 3. EQUIPE D'ENCADRANTS

### A. Composition

Mis à part le permanent en charge des séjours, tous nos animateurs sont des volontaires. Nous veillons à ce que les normes d'encadrement ONE soient remplies, en termes de nombre, de formation et de qualité. Quelques rôles spécifiques:

- ✪ **Le permanent en charge des séjours** assure les aspects administratifs et logistiques avant et après le séjour. Il coordonne également certains séjours.
- ✪ **Le coordinateur** du séjour assure la mise en place d'activités de qualité, il est responsable de l'équipe.
- ✪ **Les animateurs** proposent les activités et encadrent les enfants pendant toute la durée du séjour.
- ✪ Nous accueillons régulièrement des **animateurs en formation** qui ont la charge de quelques activités en particulier, et qui participent également à l'encadrement des enfants.
- ✪ **L'AS (Assistant Sanitaire)** a la casquette « bosses et bobos ». Il s'occupe de la pharmacie et de la gestion des soins. Le plus souvent, cette mission est prise en charge par le coordinateur. C'est lui également qui centralise et distribue les médicaments prescrits aux enfants.
- ✪ **L'intendant** se charge des repas et de la gestion du stock de nourriture.

### B. Règles

- ✪ Lors de la première réunion de préparation du séjour, les animateurs signent une « charte de vie » reprenant un engagement à respecter une série de règles au quotidien (respect du matériel, sécurité, tenue, GSM, cigarette, alcool...)
- ✪ Les animateurs peuvent fumer lors des pauses, un endroit est désigné à cet effet pour que les enfants de les voient pas.
- ✪ La consommation de substances illicites n'est pas tolérée.
- ✪ La consommation d'alcool est tolérée quand les enfants sont couchés et dans des limites raisonnables. La participation aux frais des enfants ne paie pas les boissons des animateurs. En cas de problème lié à l'alcool, Arc-en-Ciel ne soutiendra pas l'animateur concerné dans les démarches futures.

Nos animateurs sont sensibilisés à ces aspects et s'engagent à être responsables sur ce point, via la charte de vie.

### C. Fonctionnement

- ✪ L'équipe se rencontre deux ou trois fois avant le séjour, selon les besoins.
- ✪ Pendant le séjour, chaque soir fait l'objet d'une évaluation de la journée, ainsi que d'un passage en revue des enfants, afin de détecter les problèmes éventuels et d'y faire face.
- ✪ L'équipe se rencontre encore une fois après le séjour pour faire une évaluation globale de son fonctionnement.



## 4. MODALITES ADMINISTRATIVES

### A. Inscription

Toute demande d'inscription se fait par écrit en envoyant un mail, fax ou courrier au permanent en charge des séjours. Elle comprend les noms et prénoms de l'enfant concerné ainsi que sa date de naissance.

Une confirmation écrite sera envoyée avec tous les documents nécessaires à la préparation du séjour :

- Une fiche médicale (à compléter et renvoyer avant le séjour)
- Une autorisation parentale ou de tutelle (à compléter et renvoyer avant le séjour)
- Les infos pratiques (rendez-vous, paiement, etc.)
- La liste des affaires à emporter

### B. Paiement

Le prix varie en fonction de la taille des séjours, mais reste dans des proportions raisonnables, étant donné que notre public provient d'un milieu défavorisé.

Nous demandons que le paiement soit effectué avant le séjour, sauf évidemment dans des cas particuliers tels qu'intervention financière du SAJ ou SPJ.

Il est évident qu'une difficulté financière ne peut pas compromettre la participation d'un jeune à nos séjours. Si un problème financier doit se poser, nous invitons les parents concernés à nous contacter afin de trouver une solution ensemble (réduction du prix, étalement, gratuité,...)

Dans la mesure où la grosse majorité des enfants présents en séjours proviennent d'associations d'accueil, les raisons de l'annulation tardive d'un séjour sont rarement mauvaises. Le plus souvent, nous procédons à un remboursement si le paiement a été effectué. Cette décision est prise au cas par cas.

### C. Assurance

Durant leur séjour, les participants sont assurés pour les accidents corporels, de même qu'en responsabilité civile vis-à-vis des tiers. L'assurance R.C. n'intervient qu'après l'assurance familiale du participant.

La réglementation médico-mutualiste est d'application. Les frais opératoires et d'hospitalisation qui ne sont pas consécutifs d'un accident survenu lors du séjour ne sont pas à charge de notre organisation. En ce qui concerne les frais de santé ordinaires, les familles ne doivent rembourser au Service Arc-en-Ciel que l'intervention de la mutuelle. Les frais extraordinaires (par exemple : frais de dentiste, bris de lunettes ou de prothèses, transport en ambulance, etc.) sont facturés aux parents. La perte de lunettes ou de prothèses n'est pas couverte.



## 5. DROIT A L'IMAGE

Comme dit précédemment, la grosse majorité des enfants présents dans nos séjours sont issus d'associations d'accueil, nombreux sont donc sous protection judiciaires.

La règle est donc simple en ce qui concerne les photos qui sont prises par les animateurs : elles restent en interne.

Seules seront éventuellement exploitées les photos sur lesquelles on ne peut reconnaître les enfants concernés.

## 6. DEONTOLOGIE

Lors de leur engagement, nos animateurs s'engagent à respecter un « code de déontologie » axé sur les points suivants :

- ✪ La transmission des données personnelles aux jeunes,
- ✪ La responsabilité civile et morale de l'animateur dans le cadre des séjours,
- ✪ La gestion de Facebook et autres réseaux sociaux,
- ✪ La diffusion, l'utilisation et la représentation de l'image d'Arc-en-Ciel en dehors des séjours.

## 7. CONTACT

Toute question à propos des séjours organisés par Arc-en-Ciel ASBL peut être adressée à :

<b>Céline Mouchet</b> <b>Responsable Séjours</b>  Mail : <a href="mailto:sejour@arc-en-ciel.be">sejour@arc-en-ciel.be</a> Tel. : 02 675 73 11 Fax : 02 675 28 98	<b>Arc-en-Ciel ASBL</b> Rue du Bien-Faire, 41 1170 Bruxelles  <a href="http://www.arc-en-ciel.be">www.arc-en-ciel.be</a>  Coordinateur : Thibaut de RADIGUES
---	--